

Rapport du Conseil d'Etat sur les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) Le monde merveilleux des HEV

Deux postulats déposés au Grand Conseil Vaudois ont récemment reçu une réponse du Conseil d'Etat sous la forme d'un rapport sur les Hautes Ecoles Vaudoises, transmis en avril 2016 au parlement Vaudois. Ce rapport est censé établir un panorama de toutes les Hautes Ecoles situées sur le territoire vaudois – ECAL, EESSP, HEdS La Source, HEIG-VD, HEMU, HESAV, UNIL et même un peu d'EPFL. Représentant l'avis de l'autorité de tutelle sur les HEV, il est aussi intéressant par ce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas.

Le manifeste: Les Hautes Ecoles sont des entreprises

Ce rapport peut être une bonne ressource pour qui veut être au fait de la structure politique et administrative complexe qui constitue le contexte des HEV. Cette dimension informative s'accompagne d'une véritable vision des HEV, vision qui ne dit pas son nom tant elle est énoncée sous le mode de l'évidence.

Ce que dit ce rapport, ou ce qui y est manifeste – au double sens de « évident » et de « programme » – est une conception totalement entrepreneuriale des Hautes Ecoles. Il s'inscrit dans la perspective incarnée en Suisse par l'ancien secrétaire d'Etat à la recherche Charles Kleiber. Celui-ci considère que l'Université est une entreprise qui est en concurrence à la fois sur le « marché de l'éducation » et sur le « marché de la recherche » et que, de fait,

ce que l'on appelle sa « troisième mission » – sa contribution sociale – se résume à l'adaptation aux « besoins de l'économie ».

Le latent: Il n'y a pas de travailleuses/eurs dans les Hautes Ecoles

Bien que l'Université soit considérée comme une entreprise, on est bien en peine de trouver trace des travailleuses et travailleurs dans ce rapport. Celles et ceux qui « produisent » la recherche et l'éducation, et les conditions dans lesquelles elles-ils le font, sont singulièrement absents. Aucune mention de l'énorme masse d'employé-e-s précaires sur lesquels repose le système (plus de 80% selon le rapport «Encourager la relève pour favoriser l'innovation» (2013) du Conseil Suisse de la science et de l'innovation). Rien d'étonnant à cela car les autorités considèrent les personnes qui travaillent dans les Hautes Ecoles non pas comme des salarié-e-s mais comme des heureux « élu-e-s » et seul-e-s celles et ceux qui peuvent payer le prix de la précarité, de la mobilité et de l'insécurité pourront faire carrière. Donc, concrètement, cela renforce la tendance au recrutement d'hommes provenant de couches sociales supérieures. Les Hautes Ecoles seraient donc des entreprises sans travailleuses et travailleuses, au sens de personnes certes soumises à la discipline du travail et contractuellement subordonnées, mais également protégées par ce statut, en terme de temps de travail formalisé par

exemple. On en revient en quelque sorte à une situation pré-moderne dans laquelle l'on achète non pas la force de travail (un temps mis à disposition et salarié) mais le travailleur lui-même. Les Hautes Ecoles d'aujourd'hui conjuguent ainsi le pire de la modernité (la concurrence à outrance, l'individualisation des rapports de travail, la précarisation) et du féodalisme (la personnalisation des rapports de travail, la dépendance hiérarchique totale, la reproduction des inégalités dans l'accès et dans les carrières), dans une forme de synthèse néo-féodale.

La nécessité d'un vrai débat sur le service public de la formation et de la recherche

Ce que l'on veut faire des Hautes Ecoles est une question de choix politiques. La précarité et l'insécurité ne permettent ni de produire une meilleure formation ni de produire une meilleure recherche. La mesure de la contribution sociale des Hautes Ecoles par le prisme réducteur du « retour sur investissement » basés sur différents *benchmark* qui soit singent le monde de l'entreprise soit survalorisent les partenariats avec « l'économie », ne font que conduire au conformisme et tuent la créativité nécessaire à un vrai débat sur des développements sociaux alternatifs.

Il est urgent de porter une autre vision des Hautes Ecoles, une vision en termes de service public de l'éducation et de la recherche.



Les gros salaires se rebiffent...

Le Recteur de l'Université de Zurich a prétendu, dans un entretien accordé à la Schweiz am Sonntag paru le 17 octobre, que les salaires des professeur·e·s des universités suisses n'étaient pas assez élevés. Ce jugement est à la fois erroné et malvenu.

Erroné, le constat dressé par Michael Hengartner l'est à plusieurs titres. Il devrait d'abord savoir que les salaires des professeur·e·s dans les universités suisses sont les plus élevés du monde. Rappelons que ceux des professeur·e·s ordinaires s'échelonnent entre 150'000 et 350'000 frs, selon l'avancement dans la carrière et l'institution. On admettra que ce ne sont pas des montants misérables...

Les vrais problèmes salariaux sont ailleurs

Mais surtout, la diatribe de Michael Hengartner est particulièrement malvenue lorsqu'on connaît les véritables problèmes salariaux dans les universités suisses. Ils sont nombreux, mais ne concernent pas les professeur·e·s ordinaires. Il s'en faut de beaucoup puisque la Suisse se place aussi en tête d'un autre classement: celui des différences salariales au sein des universités. Entre le salaire d'un·e doctorant·e de première année payé par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS) et celui d'un·e professeur·e ordinaire dans l'une des deux Écoles polytechniques fédérales, on passe de 47'000 à 345'000 frs par année au maximum, pour les «professeur·e·s particulièrement compétent·e·s» qui voient leur salaire augmenté de 25%. Le ou la professeur·e gagne donc 7,3 fois plus que son ou sa doctorant·e, ce

qui n'est pas acceptable dans une institution publique.

De plus, les universités font un usage de plus en plus répandu de personnels précaires et peu payés comme les chargé·e·s de cours, rémunéré·e·s par semestre et selon des forfaits, parfois sans même cotiser à la LPP. Plus inquiétant encore, les boursières·ers FNS qui se rendent à l'étranger durant leur doctorat sont payé·e·s entre 40'000 et 50'000 frs par année (selon leur lieu d'étude), sans aucune cotisation sociale, ni pour leur retraite, ni pour le chômage. S'il y a des urgences salariales à corriger dans les universités suisses, ce sont celles-là, et non les salaires déjà très élevés des professeur·e·s ordinaires.

L'Université ne doit pas singer les codes de l'entreprise

Ce n'est pas la concurrence des universités étrangères, mais celle des entreprises privées qui effraie M. Hengartner, car l'objectif n'est pas d'embaucher les meilleur·e·s professeur·e·s, mais de pouvoir débaucher les chercheur·e·s qui travaillent aujourd'hui pour Google, Novartis ou Apple (on sait que l'EPFL a été friande de ce genre de pratiques durant le règne désastreux de Patrick Aebischer).

Dans l'enseignement comme dans l'administration, les plus hauts salaires du service public ne visent pas à s'aligner sur ceux de l'économie privée. C'est même le contraire qui est vrai, et le Recteur d'une université publique devrait le savoir. Si des chercheur·e·s souhaitent voir leur prétendu «génie» récompensé par des salaires à sept chiffres, ils et elles n'ont rien à faire dans des universités publiques, mais seront

peut-être accueilli·e·s dans des entreprises privées où les grilles salariales sont décidées hors de tout contrôle démocratique. Dans les institutions publiques, nous n'en voulons pas, car la conception de la recherche et du travail en général que nous y défendons est totalement incompatible avec cette idéologie détestable qui veut que seules des rémunérations indécentes permettent d'attirer les «véritables talents».

Traduire salarialement la nature collective de la production de connaissance

Il faut donc revenir à quelques principes fondamentaux. On ne garantit pas la qualité d'une recherche en doublant le salaire de celles et ceux qui la dirigent, mais en améliorant les conditions de travail de tout le monde, et en particulier de celles et ceux pour lesquelles elles sont les plus précaires. Ce ne sont pas les compétences managériales d'un·e chef·fe, supposément reconnues par un salaire sans mesure avec quoi que ce soit, qui assurent l'excellence d'une recherche, mais le fonctionnement en équipe, la discussion, la coopération, l'intelligence collective ou le recul réflexif de chacun·e. La force d'une équipe doit se mesurer aux conditions de travail du plus précaire de ses membres plutôt qu'au salaire de son·sa chef·fe. Donner crédit à cette dernière «mesure» ne montre que l'étendue de la contamination de l'idéologie néolibérale au sein de toutes les administrations publiques, universités comprises, celle-là même qui assure que la Poste ou les CFF ne peuvent être «performants» si leur PDG ne touche pas un salaire obscène.

SSP - Hautes Ecoles: Ensemble pour défendre nos conditions de travail !

Le groupe Hautes Ecoles du SSP réunit des salarié·e·s de toutes les Hautes Ecoles localisées dans le canton de Vaud (les six Hautes Ecoles spécialisées, la HEP, l'Université de Lausanne ainsi que l'EPFL). Il comprend aussi bien des membres du personnel d'enseignement et de recherche que des membres du personnel administratif et technique.

Si vous êtes intéressé·e·s par l'activité syndicale, n'hésitez pas à nous contacter pour participer à nos réunions (vaud@ssp-vpod.ch).

Solidarité avec nos collègues en Turquie

La situation devient chaque jour plus inquiétante pour les universitaires en Turquie. On se souvient qu'en janvier 2016, les Universitaires pour la Paix lançaient une pétition contre la guerre en Turquie, en exigeant notamment l'arrêt des massacres et la levée des couvre-feux au Kurdistan, un retour au processus de paix et une enquête sur les violations des droits humains effectuée par des observateurs-trices indépendant.e.s. Quelques jours après sa diffusion, 1128 personnes la signaient, d'autres rejoignaient l'appel dans les semaines suivantes.

Une vague de répression s'est ensuite abattue sur les signataires. Dans une déclaration publique, le président Erdogan condamnait les pétitionnaires en les assimilant à des terroristes. Le Yök, le conseil des universités, demandait aux universités de mettre en place des mesures disciplinaires, qui se traduiront par des licenciements, des démissions forcées et des menaces de tous ordres. À cela s'est ajoutée une vague de violences encouragée par les médias, les institutions juridiques et politiques.

Depuis la tentative de coup d'État dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, les purges se sont accélérées avec des arrestations et des licenciements massifs. L'état d'urgence proclamé à la suite du putsch raté a rendu possible la suspension et le renvoi de plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires, la fermeture d'établissements publics, d'associations et de fondations, les arrestations de fonctionnaires, dont des universitaires, mais aussi de journalistes ou d'écrivains.

Le cas des Universitaires pour la Paix reflète plus largement les violations des droits humains qui sont orchestrées en Turquie depuis des mois : des étudiant.e.s et des journalistes ont été arrêté.e.s et emprisonné.e.s pour s'être opposé.e.s au régime, et des actes de torture à l'encontre des opposant.e.s sont toujours impunis. En mai dernier, le Parlement a approuvé la levée de l'immunité parlementaire pour les seul.e.s élu.e.s

du HDP (le Parti démocratique des peuples), qualifié.e.s par Erdogan de «terroristes» à cause de leur soutien au peuple kurde.

Dans une telle situation, les mouvements sociaux sont exsangues: les manifestations sont interdites depuis 2015, des fouilles et des perquisitions ont lieu régulièrement, les syndicats subissent aussi un contrôle et une forte répression de la part des autorités.

Cette catastrophe démocratique en Turquie s'accompagne du traitement inhumain des réfugié.e.s, confiné.e.s, pour 200'000 d'entre elles.eux, dans des camps où les associations humanitaires et les militant.e.s ont peu accès. Cette situation est rendue possible par un soutien tacite de l'Union européenne, qui ferme les yeux sur ces exactions en échange du maintien des migrant.e.s hors de l'espace de l'UE. Trois milliards d'euros ont en effet été octroyés à l'État turc pour que celui-ci empêche les migrant.e.s de se rendre dans l'UE.

De nombreux procès sont en cours actuellement, qu'il est possible de suivre via les réseaux de solidarité qui se sont constitués un peu partout en Europe. Par ailleurs, le gouvernement d'Erdogan a aussi commencé à procéder à la nomination discrétionnaire de plusieurs Recteurs d'universités publiques, notamment à l'Université du Bosphore, l'une des plus prestigieuses universités du pays, attaquant encore davantage l'indépendance de ces institutions.

La résistance s'est très vite organisée, en Turquie comme ailleurs dans le monde. L'Université de Lausanne accueille ainsi une chercheuse, via le réseau international «scholars at risk», et nous espérons pouvoir obtenir de la Direction de l'UNIL les moyens d'en accueillir d'autres. Un colloque de jeunes chercheurs et chercheuses menacé.e.s par le pouvoir turc sera également organisé en 2017 à l'UNIL, et diverses autres actions sont entreprises. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous joindre à ce mouvement international de solidarité avec nos collègues de Turquie!

FNS : coupes et recoupes

Les réformes du FNS sont toujours en cours, avec plusieurs inconnues, notamment concernant PRIMA, l'instrument de soutien aux carrières féminines, qui va remplacer les bourses Marie Heim-Vögtlin, et l'évolution des postes de professeur-e-s boursières-ers. Par ailleurs, une partie des changements défendus par le FNS ont été retardés ou abandonnés en raison des coupes budgétaires décidées par les chambres fédérales.

Outre l'importante réforme des financements de projets, que nous avons déjà évoquée précédemment, le FNS introduit un nouveau principe discutable autant du point de vue des conditions de travail, que de la juste répartition des ressources. Sous couvert de «juste compétition», le FNS invoque ainsi l'idée que toute personne « au même stade de carrière » ne peut postuler que pour un seul type d'encouragement de carrière (bourses de mobilité pré- et postdoctorales, Ambizione, professeur-e-s boursières-ers). Cependant, le stade en question est réduit à l'âge académique, c'est-à-dire le nombre d'année après la thèse, et une expérience minimale pour certains financements. La réforme présente ainsi comme un progrès que des personnes puissent candidater sur les mêmes financements, qu'elles aient un poste ou non. Ainsi, les financements Ambizione pourront dès janvier 2017 être demandés avec ou sans salaire de la personne bénéficiaire. Les personnes en poste temporaire, et même de titulaire, pourront les demander — unique exclusion : les profs. Un-e postdoc au chômage peut donc être, pour le FNS, « au même stade de carrière » que ses collègues maître-assistant.e-s.

Des limitations d'âge plus restrictives conjuguées à une prolongation de la durée des financements et à un budget au mieux constant ne laissent par ailleurs aucun doute sur les dégradations à venir. Le SSP suit ces changements avec attention et continuera d'analyser l'évolution des conditions de travail qu'ils engendrent, ainsi que les effets de ces réformes sur la qualité de la recherche.

Charges de cours à l'Unil :

demis vérités et vraies revendications

Au début de l'année dernière, le SSP-Hautes Ecoles a sollicité la direction de l'Unil pour une discussion portant sur les limites de l'usage du statut de « chargé-e de cours ». De nombreux exemples montraient en effet que ce statut était utilisé dans des situations excédant largement sa vocation initiale et essentiellement à des fins d'économies budgétaires.

Une délégation du SSP-Hautes Ecoles a été reçue par ce qui est désormais l'ancienne Direction. Nous avons eu l'occasion d'exposer nos positions et il était convenu que le dossier serait transmis à la nouvelle Direction et que la question serait rediscutée.

Depuis lors, il semble que la Direction ait transmis des directives aux Facultés concernant l'usage des charges de cours. Nous avons eu accès aux informations que certaines Facultés (celle des Lettres par exemple) ont données à leurs enseignant-e-s. Dans le cas d'espèce, le Décanat justifie une politique des charges de cours pire que la précédente en laissant entendre que celle-ci leur est imposée par les demandes du Syndicat des services publics. Ceci est une contre-vérité grossière :

D'une part, si le SSP, par la simple grâce d'un entretien avec la Direction, pouvait directement influencer la politique des ressources humaines de l'Unil, nous l'aurions déjà remarqué.

D'autre part, si le SSP a effectivement demandé que les charges de cours ne soient plus attribuées

dans des cas autres que ceux pour lesquels elles sont prévues, ce n'est pas pour qu'elles soient attribuées, comme le propose le Décanat des Lettres « à un collaborateur en poste à moins de 100%, par exemple en attribuant une charge de cours à un assistant diplômé ». Afin de rétablir la vérité de nos revendications et pour que les différents Décanats soient mis devant leurs responsabilités, il nous paraît nécessaire d'exposer les arguments que nous avons développés devant le rectorat.

Notre revendication est simple: les charges de cours doivent être attribuées, conformément à l'esprit et à la lettre des différents règlements de l'Unil, à des personnes qui bénéficient d'un autre emploi et sont spécialistes d'un domaine de recherche (par ex. un avocat spécialiste d'un domaine particulier).

Hormis cette situation, tous les cours et séminaires figurant au cursus doivent être mis sous la responsabilité d'un enseignant bénéficiant d'un poste figurant dans la liste du personnel académique « normal » de l'Unil (professeur.e, MER, MA, ...).

Par ailleurs, le SSP revendique que tout remplacement soit assuré par une personne à un poste équivalent (un.e professeur.e sera remplacé par un professeur.e remplaçant.e, un.e MER par un.e MER remplaçant.e, et ainsi de suite).

Vous trouverez notre courrier à la direction de l'Unil sur notre site internet : www.ssp-vaud.ch rubrique Hautes Ecoles).

HESAV: RAAM et tais-toi !

La RAAM (Race Across America) est l'une des courses cyclistes les plus dures du monde. Traversée des États-Unis en dix jours, elle fait partie des «ultra-performances» dont la pratique n'est pas sans risque sur la santé, même sans dopage.

C'est pourquoi il est cocasse qu'Anne-Catherine Lyon ait proposé à la Haute École de Santé Vaud (HESAV) d'y participer afin de se profiler sur la thématique «sport et santé».

Ce qui est moins cocasse, c'est son coût. Plus de 200% de temps de travail sur plusieurs années, une salle d'entraînement, des entraîneurs cyclistes, des vélos de compétition, un voyage aux États-Unis... les frais se comptent en centaines de milliers de francs. Originellement censé être cofinancé par des sponsors privés, le projet n'a pas réussi à en attirer suffisamment. Peut-être ont-ils compris, eux, que l'opération n'était pas rentable.

Qu'importe pour l'HESAV et le Canton, c'est de l'argent public. Tant pis s'il manque ensuite à la formation et à la recherche de la Haute École.

Parfois, on aimerait que la logique de rentabilité dans l'utilisation des fonds publics ne s'applique pas uniquement lorsqu'il s'agit de faire pression sur les collaborateurs et les collaboratrices.

Le SSP-Hautes Ecoles est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit le personnel des Hautes Ecoles du canton de Vaud, sans distinction de statut, y compris le personnel de l'Unil. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...). Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Hautes écoles

Je souhaite adhérer au SSP-Hautes écoles

Nom:

Prénom:

Rue et n°:

Localité:

Tél:

Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch